


Greater Sudbury Downtown Waste Collection Program



Programme de collecte
des déchets du centre-ville
du Grand Sudbury

Property owners located within downtown Sudbury are responsible for managing the waste generated from their properties.

Properties have the option to:

- 1 Arrange for private waste collection services
- 2 Register for the Downtown Waste Collection Program
- 3 Bring non-hazardous waste directly to the City of Greater Sudbury's waste management sites:
 - Sudbury Landfill and Waste Diversion Site (2870 Kingsway)
 - The Recycling Centre (1825 Frobisher Street)

The service provider for the Downtown Waste Collection Program is the WM local office: 705-566-8447.

Hazardous Waste

Items from **residential** sources can be brought to the Household Hazardous Waste Depot on select Saturdays, or a Toxic Taxi collection appointment can be made by calling 705-560-9019 or by booking on the Waste Wise app or online tool.

Any **non-residential** items must be disposed of by contacting a private hazardous waste management company.

Les propriétaires fonciers situés dans le centre-ville de Sudbury sont responsables de la gestion des déchets produits sur leurs propriétés.

Les propriétaires disposent des possibilités suivantes :

- 1 Faire appel à des services privés de collecte des déchets.
- 2 S'inscrire au Programme de collecte des déchets du centre-ville.
- 3 Apporter les déchets non dangereux directement aux sites de gestion des déchets suivants de la Ville du Grand Sudbury :
 - site d'enfouissement et centre de transfert (2870, Kingsway);
 - centre de recyclage (1825, rue Frobisher).

Le prestataire de services pour le Programme de collecte des déchets du centre-ville est le bureau local de WM. Son numéro de téléphone est le : 705-566-8447.

Déchets dangereux

Les déchets dangereux d'une source résidentielle peuvent être livrés au Dépôt pour déchets domestiques dangereux certains samedis de l'année. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour que le Toxi-taxi vienne les ramasser, par téléphone au 705 560-9019 ou au moyen de l'appli ou de l'outil en ligne Waste Wise.

Les déchets dangereux d'une source non résidentielle doivent être enlevés par une compagnie privée de gestion des déchets dangereux.

Private Waste Collection Services

Properties with private waste collection services are not permitted to place waste at the roadway or in the laneways at any time. This collection is to take place from private property only. Properties with private waste collection services with bins or carts must keep the lids closed and the waste secured at all times.



Services privés de collecte des déchets

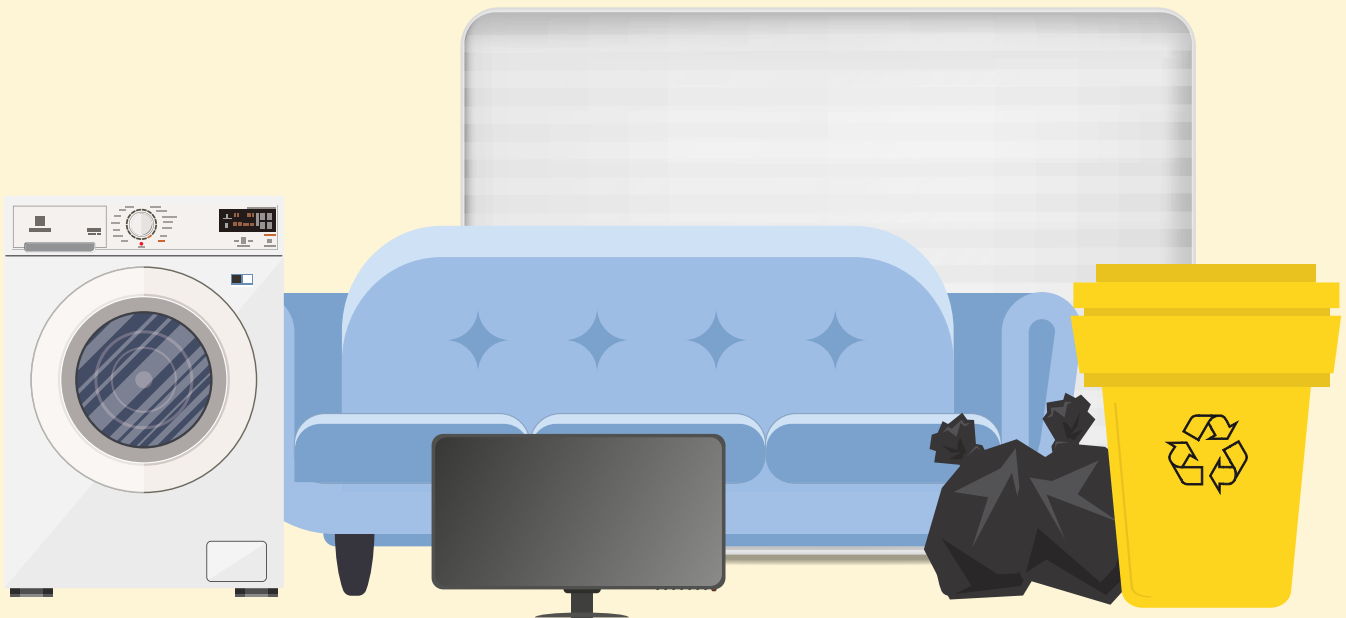
Les propriétés bénéficiant d'un service privé de collecte des déchets ne sont pas autorisées à déposer leurs déchets dans les rues ni dans les allées, et ce, à quelque moment que ce soit. Cette collecte ne doit être effectuée que sur les propriétés privées. Les propriétés disposant de services privés de collecte des déchets dans les bacs ou les chariots doivent toujours garder les couvercles fermés et les déchets sécurisés.

Downtown Waste Collection Program

- The Downtown Waste Collection Program provides pick-up of garbage, Blue Box recyclables and large furniture, electronics and appliances to registered properties within downtown Sudbury.
- Unlimited collection of waste placed at your approved collection location **twice a week on Tuesday and Friday evenings, starting at 5 p.m.**
- Participants of the Downtown Waste Collection Program may only place their waste in their designated collection location **no earlier than 4 p.m. and no later than 5 p.m. on collection day.**
- Waste should be placed out for collection at the approved location only. NEVER place your waste in or beside the public litter containers.

When the Tuesday is a Holiday, waste collection will be moved to the Wednesday and when the Friday is a Holiday, waste collection will be moved to the Saturday.

 greatersudbury.ca/downtowncollection



 grandsudbury.ca/collectecentreville

Programme de collecte des déchets du centre-ville

- Le Programme de collecte des déchets du centre-ville prévoit la collecte des déchets, des matières recyclables de la boîte bleue et des gros meubles, appareils électroniques et électroménagers des propriétés, situées dans le centre-ville de Sudbury.
- La collecte illimitée des déchets déposés à l'endroit désigné de votre collecte a lieu **deux fois par semaine, le mardi et le vendredi en soirée, à compter de 17 h.**
- Les participants au Programme de collecte des déchets du centre-ville doivent déposer leurs déchets au lieu de collecte désigné **au plus tôt à 16 h et au plus tard à 17 h le jour de la collecte.**
- Les déchets doivent être déposés à l'endroit désigné pour la collecte. Il ne faut JAMAIS déposer ces déchets dans ou à côté des poubelles publiques.

Horaire de collecte des jours fériés

Lorsque le mardi est un jour férié, la collecte des déchets est reportée au mercredi et lorsque le vendredi est un jour férié, la collecte des déchets est reportée au samedi.

Garbage Collection

- Properties are required to register with the service provider for the collection of garbage and large furniture, electronics and appliances.
Call WM at 705-566-8447.
- The cost of the Downtown Waste Collection Program for garbage is the responsibility of the registered participants.
- The Service Provider (WM) shall invoice the registered participants of the Downtown Waste Collection Program directly on a monthly basis.
- All garbage is to be placed out for collection in approved garbage bags, containers or bundles weighing no more than 40 pounds.
- Garbage in cardboard boxes will not be collected.
- Large furniture, electronics and appliance items that require a separate collection truck will be stickered with a note indicating that crews will return to collect the item prior to the next regularly scheduled collection day.



- **Do not place garbage at the roadside, in laneways or alongside a building unless you are registered to participate.**



Collecte des déchets

- Les propriétaires doivent s'inscrire auprès du prestataire de services (WM) pour la collecte des déchets et des gros meubles, appareils électroniques et électroménagers. **Communiquez avec WM au 705 566-8447.**
- Le coût du Programme de collecte des déchets du centre-ville est à la charge des participants inscrits.
- Le prestataire de services (WM) facturera directement les participants inscrits au Programme de collecte des déchets du centre-ville, et ce, sur une base mensuelle.
- Tous les déchets doivent être déposés en vue de la collecte dans des sacs à déchets, des contenants ou des bottes approuvés dont le poids ne dépasse pas 40 lb.
- Les déchets déposés dans des boîtes en carton ne seront pas ramassés.
- Les gros meubles, appareils électroniques et électroménagers qui requièrent un camion de collecte séparé recevront un autocollant indiquant que les équipes reviendront prendre les articles en question avant le prochain jour de collecte régulier.

- **Ne déposez pas les déchets en bordure de la rue ni dans les allées ou le long d'un bâtiment sauf si vous êtes inscrit au programme.**

Recycling Collection

- Contact WM to confirm participation and to know your approved collection location.
- The recycling collection is paid by **Downtown Sudbury**, and the processing is paid by the City of Greater Sudbury. Simply purchase your Big Yellow recycling container at the Downtown Sudbury office located at 115 Larch St.

Recycling tips

- Place items in the Big Yellow/cardboard box loosely. The two exceptions are shredded paper, and rigid styrofoam. These items can be placed separately in clear plastic bags.
- Styrofoam peanuts and bubble wrap are not recyclable.
- Rinse recyclable containers.
- Periodic overflow of recyclables can be placed in a cardboard box or any container similar in size to a blue box and placed next to the Big Yellow.
- To learn more about what goes in the Big Yellow recycling container, visit greatersudbury.ca/downtowncollection.



Collecte des articles recyclables

- Communiquez avec WM pour confirmer votre participation et savoir où est l'endroit désigné de votre collecte.
- La collecte des articles recyclables est payée par **Downtown Sudbury** et le traitement est payé par la Ville du Grand Sudbury. Il suffit d'acheter un Gros jaune au bureau de Downtown Sudbury situé au 115, rue Larch.

Conseils de recyclage

- Placez les articles librement dans un Gros jaune ou dans une boîte en carton. Les deux exceptions sont le papier déchiqueté et le polystyrène rigide. Ces articles peuvent être placés séparément dans des sacs en plastique transparent.
- Les cacahuètes en polystyrène et le film à bulles ne sont pas recyclables.
- Rincez les contenants recyclables.
- Les excédents périodiques d'articles recyclables peuvent être placés dans une boîte en carton ou tout autre contenant de taille similaire à une boîte bleue et placés à côté du Gros jaune.
- Pour en savoir plus sur ce qui va dans le contenant de recyclage Gros jaune, veuillez consulter le site grandsudbury.ca/collectecentreville

Litter Containers

- Businesses/residents may not use the public litter containers for their business or household waste. Litter containers are for use by pedestrian traffic only.
- Businesses/residents may not place their waste beside a public litter container for collection. Anyone who places waste at the roadside for municipal collection must register and pay for collection services.

Unauthorized placement of waste at the roadway, in laneways, in public litter containers, or in a private bin is prohibited and a chargeable offence under the waste management by-law.

Poubelles publiques

- Les entreprises et les résidents ne sont pas autorisés à utiliser les poubelles publiques pour y déposer leurs déchets professionnels ou domestiques. Ces poubelles sont réservées aux piétons.
- Les entreprises et les résidents ne sont pas autorisés à placer leurs déchets à côté d'une poubelle ou d'un conteneur public destiné à la collecte. Toute personne qui dépose des déchets en bordure de la rue pour la collecte municipale doit s'y inscrire et payer pour ces services.

Le dépôt non autorisé de déchets en bordure de la rue, dans les allées, dans les poubelles publiques et dans les poubelles privées est interdit. Toute personne qui commet une infraction s'expose à des poursuites en vertu du règlement sur la gestion des déchets.